

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01204

Numéro SIREN : 384 748 836

Nom ou dénomination : AUDITS ET PARTENAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2018 sous le numéro de dépôt A2018/006837

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... GRENOBLE



1379936

Dénomination : AUDITS ET PARTENAIRES
Adresse : 65 boulevard Des Alpes 38240 Meylan -FRANCE-
n° de gestion : 2001B01204
n° d'identification : 384 748 836
n° de dépôt : A2018/006837
Date du dépôt : 17/07/2018

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 29/06/2018



1379936

AUDITS ET PARTENAIRES

Société par actions simplifiée au capital de 633 612 €

TRIBUNAL de COMMERCE de GRENOBLE
Déposé au GREFFE le : **Siège Social : 65 Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN
384 748 836 RCS GRENOBLE**

16 JUIL. 2018

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUN 2018**

Sous le N° 637

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

EXTRAIT

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-neuf juin, à onze heures trente,

Les associés de la société « AUDITS ET PARTENAIRES », société par actions simplifiée au capital de 633 612 €, divisé en 2 779 actions de 228 €, dont le siège social est à MEYLAN (38240), 65 Boulevard des Alpes, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, audit siège, sur convocation faite par Monsieur Jean-Philippe BRET, Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe BRET, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Joël FRAISSE, représentant ès-qualités la société « AUDIT DAUPHINE », Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absent, excusé.

M onsieur Eric BACCI est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2779 actions sur les 2 779 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Expiration des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ; proposition de renouvellement desdits mandats.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de la société « AUDIT DAUPHINE » et de Monsieur Jean-Luc REY, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société, sont arrivés à expiration ce jour, décide de :

- Nommer en remplacement de la société « AUDIT DAUPHINE », Monsieur **Roland WOINET**, ayant son domicile professionnel, 35 rue de l'Industrie ZA Le Plan 38140 RENAGE, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de SIX (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et devant se tenir en 2024.
- Nommer en remplacement de Monsieur Jean-Luc REY, Monsieur **Guillaume VAUCHERET-PERRIER**, ayant son domicile professionnel, 7, Rue Théodore Dubois 38320 Poisat, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de SIX (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et devant se tenir en 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.